

## RÈGLEMENT CRITERIUM FÉDÉRAL Echelon NATIONALE 2

### 1] ORGANISATION SPORTIVE :

L'échelon nationale 2 zone 6 compte 10 tableaux :

#### MESSIEURS

- tableau ME : Elite Messieurs (24 joueurs)
- tableau M18 : joueurs de – de 18 ans (16 joueurs)
- tableau M15 : joueurs de – de 15 ans (16 joueurs)
- tableau M13 : joueurs de – de 13 ans (12 joueurs)
- tableau M11 : joueurs de – de 11 ans (12 joueurs)

#### DAMES

- tableau DE : Elite Dames (16 joueuses)
- tableau D18 : joueuses de – de 18 ans (12 joueuses)
- tableau D15 : joueuses de – de 15 ans (12 joueuses)
- tableau D13 : joueuses de – de 13 ans (12 joueuses)
- tableau D11 : joueuses de – de 11 ans (12 joueuses)

### 2] QUALIFICATION DES JOUEURS :

#### 2-1) GENERALITES :

Les tableaux sont constitués à partir des résultats de la saison précédente dans l'ordre des points décroissants du critérium fédéral et par ordre de priorité de la manière suivante.

##### a) Tableaux Elites :

1- par les joueurs non retenus en N1 Elite ou en N1 –21 ans

2- complété par le 1<sup>er</sup> de la catégorie M18 du dernier tour si il change de catégorie d'âge et s'il avait choisi de ne pas disputer le 5<sup>ème</sup> tour en N1

3- complété par les vainqueurs du dernier tour de la régionale 1 Elite de chaque ligue (les joueurs sont classés dans l'ordre décroissant des points classement licence de la 1<sup>ère</sup> phase de la saison en cours).

4- complété par des joueurs dans l'ordre du classement aux points du critérium fédéral de N2 de la saison précédente

##### b) Tableaux -18, -15 et -13 :

1- le premier de la catégorie de dernier tour de N2 s'il ne change pas de catégorie d'âge

2- complété par le 1<sup>er</sup> de la catégorie d'âge inférieure du dernier tour si il change de catégorie d'âge et s'il avait choisi de ne pas disputer le 5<sup>ème</sup> tour en N1

3- le premier de la catégorie du dernier tour de chaque ligue s'il reste dans la même catégorie

4- complété par les joueurs non retenus en N1 de la catégorie ou de la catégorie d'âge immédiatement inférieure

5- complété par des joueurs dans l'ordre du classement aux points du critérium fédéral de N2 de la saison précédente pour les joueurs ayant évolué en N2 de la catégorie la saison précédente.

6- complété par des joueurs ayant participé au niveau régional dans l'ordre suivant : un 1<sup>er</sup> joueur désigné par ligue, soit 4 joueurs, classés dans l'ordre décroissant des points classement licence de la 1<sup>ère</sup> phase de la saison en cours puis un 2<sup>ème</sup> et ainsi de suite si nécessaire.

##### c) Tableaux -11 :

1- le premier de la catégorie de dernier tour de N2 s'il ne change pas de catégorie d'âge

2- le premier de la catégorie du dernier tour de chaque ligue s'il reste dans la même catégorie

3- complété par les joueurs non retenus en N1 –11 ans

4- complété par les 8 premiers joueurs du TOP de zone détection de la saison précédente du tableau benjamin 1.

5- complété par des joueurs dans l'ordre suivant : un 1<sup>er</sup> joueur désigné par ligue, soit 4 joueurs, classés dans l'ordre décroissant des points classement licence de la 1<sup>ère</sup> phase de la saison en cours puis un 2<sup>ème</sup> et ainsi de suite si nécessaire.

#### 2-2) 1<sup>ère</sup> PARTICIPATION OU REPRISE D'ACTIVITE :

Les joueurs qui s'engagent avant le 15 septembre sont incorporés dans l'ordre décroissant des points classement licence du 1<sup>er</sup> juillet de la saison en cours suivant les dispositions ci-dessous :

- tableau ME : joueurs numérotés 1 à 500 dans la limite de 4 joueurs
- tableau – de 18 ans garçons : joueurs numérotés ou classés 20 et 19 dans la limite de 2 joueurs
- tableau – de 15 ans garçons : joueurs numérotés ou classés 20 à 17 dans la limite de 2 joueurs
- tableau DE : joueuses numérotées dans la limite de 2 joueuses
- tableau – de 18 ans filles : joueuses numérotées ou classées 15 dans la limite de 2 joueuses
- tableau – de 15 ans filles : joueurs numérotés, classées 15 ou 14 dans la limite de 2 joueuses
- autres tableaux : non concernés

### 3] DEROULEMENT SPORTIF :

Pour toute la compétition les parties se déroulent au meilleur des 5 manches. Pour chaque tour l'épreuve se déroule en 2 phases.

#### 3-1) 1<sup>ère</sup> PHASE :

Les joueurs sont répartis en poules en suivant les placements suivants.

Pour le 1<sup>er</sup> tour dans l'ordre décroissant des points classement licence du 1<sup>er</sup> juillet de la saison en cours.

Pour les 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> tour selon le classement du tour précédent, en cas d'ex æquo, priorité au plus jeune.

##### a) Pour le tableau ME :

Les 24 qualifiés sont répartis sur 8 poules de 3 joueurs.

**b) Pour les DE, M18 et M15 :**

Les 16 qualifié(e)s sont réparti(e)s sur 4 poules de 4 joueurs.

**c) Pour les M13, M11, D18, D15, D13 et D11 :**

Les 12 qualifié(e)s sont réparti(e)s sur 4 poules de 3 joueurs.

**3-2) 2<sup>ème</sup> PHASE :**

Tableau final avec classement intégral.

**a) Pour le tableau ME :**

A l'issue des poules, les joueurs sont placés dans un tableau de 32 joueurs KO de la manière suivante :

- le premier de la poule 1 en n°1, le premier de la poule 2 en n°2, les premiers des poules 3 et 4 par tirage au sort intégral aux numéros 3 ou 4 et les premiers des poules 5 à 8 par tirage au sort intégral aux numéros 5 à 8.
- les deuxièmes des poules, par tirage au sort intégral aux numéros 9 à 16 dans l'autre demi tableau de leur premier de poule respectif.
- les troisièmes des poules, par tirage au sort intégral, aux numéros 17 à 24 dans le même demi tableau que leur deuxième de poule, mais dans le quart opposé.

**b) Pour les tableaux M18, M15 et DE:**

A l'issue des poules, les joueurs sont placés dans un tableau de 16 joueurs KO de la manière suivante :

- le premier de la poule 1 en n°1, le premier de la poule 2 en n°2, les premiers de la poule 3 et 4 par tirage au sort intégral aux numéros 3 et 4.
- les deuxièmes par tirage au sort intégral aux numéros 5 à 8 dans l'autre demi tableau de leur premier respectif.
- les troisièmes aux numéros 9 à 12 dans le même demi tableau que leur deuxième de poule mais dans le quart opposé.
- les quatrièmes aux numéros 13 à 16 dans le demi tableau opposé de leur troisième de poule respectif.

**c) Pour les tableaux M13, M11, D18, D15, D13 et D11 :**

A l'issue des poules, les joueurs sont placés dans un tableau de 16 joueurs KO de la manière suivante :

- la première de la poule 1 en n°1, la première de la poule 2 en n°2, les premières de la poule 3 et 4 par tirage au sort intégral aux numéros 3 et 4.
- les deuxièmes par tirage au sort intégral aux numéros 5 à 8 dans l'autre demi tableau de leur premier respectif.
- les troisièmes aux numéros 9 à 12 dans le même demi tableau que leur deuxième de poule mais dans le quart opposé.

**4] MONTEES ET DESCENTES :**

**4-1) MONTEES :**

**a) A l'échelon nationale 2 montent à l'échelon nationale 1 :**

Le joueur terminant 1<sup>er</sup> de son tableau accède à la nationale 1.

Pour les tableaux élites il intègre obligatoirement la liste des joueurs pouvant participer aux tours suivants en nationale 1 : tout joueur refusant la montée sera exclu du critérium.

Pour les autres tableaux il peut refuser la montée en nationale 1. Dans ce cas il dispute en nationale 2 le tableau immédiatement supérieur (exemple : le joueur classé premier en -15 ans joue le tour suivant en -18 ans).

A l'issue de chacun **des trois premiers tours**, le premier des tableaux M18, M15, M13, M11, D18, D15, D13, D11 de chaque groupe accède à la nationale 1 ou participe en nationale 2 au tableau immédiatement supérieur (exemple : le premier en M15 joue le tour suivant en M18; la première en D18 joue le tour suivant en DE).

**A l'issue du 4e tour, pour ces mêmes tableaux, le premier accède à la nationale 1 pour le 5e tour ou participe en nationale 2 pour le 1er tour de la saison suivante au tableau immédiatement supérieur (exemple : le premier en M13 joue le premier tour de la saison suivante en M15 à la seule condition que le joueur change de catégorie d'âge).**

**b) A l'échelon régional, montent à l'échelon nationale 2 :**

Le nombre de montées de régionale en nationale 2 est fixé selon le tableau suivant

Montées Régionale-> N2	ME	Autres catégories
Nord Pas de Calais	3	2
Picardie	2	1
Basse Normandie	2	1
Haute Normandie	2	1

**4-2) DESCENTES :**

Le nombre de descentes de nationale 2 en régionale à chaque tour est fonction du nombre de joueurs accédant en nationale 1 de leur catégorie ou en nationale 2 du tableau immédiatement supérieur.

**5] FORFAITS ET ABANDONS :**

Pour les forfaits et abandons il sera fait application de l'article 20 titre III des règlements fédéraux.